



L'écho de Saint-Maximin – N°6



Sommaire

Informations
Municipales

-Le mot du maire

-Informations
municipales

La vie communale

Parole citoyenne

La vie de l'école

La vie associative

Agenda

Le mot du Maire



DISCOURS POUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU 6 JANVIER 2017

C'est avec un réel plaisir que la municipalité et moi-même, nous vous accueillons, ce soir, pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Mes vœux de bonne année, de bonne santé, de réussite dans vos projets vont à chacun de tous, ainsi qu'à l'ensemble de la population, avec une pensée particulière pour ceux, absents ce soir, qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement.

Cette cérémonie fait partie des moments privilégiés dans la vie d'une commune, qu'il convient donc de préserver. C'est aussi un moment particulier pour nous, élus : moment où nous nous retrouvons face à vous pour vous présenter le bilan de l'année écoulée.

2016 fut riche en réalisations. Certaines ont pu passer inaperçues à vos yeux mais elles ont eu leur importance sur le budget communal.

***BATIMENTS COMMUNAUX :** Fermeture de la coursive de l'école du côté nord et pose de nouveaux rideaux suite à la réfection des menuiseries en 2015.*

Le relevage de l'Orgue de l'Eglise pour lequel la Direction Régionale des Affaires Culturelles a apporté son concours financier à hauteur de 40 % des travaux.

***VOIRIE :** Création d'un espace de croisement sur le chemin des Casers.*

Aménagement du chemin de la Croix Rouge avec mise en place de ralentisseurs, création d'un trottoir et d'un cheminement piéton au niveau de la Traverse des Amandiers.

Réparation et consolidation du fossé dit « le Valadas », dernier chantier important de réparation suite aux intempéries de 2014.

***EAU :** Reprise du réseau d'Adduction d'Eau Potable aux quartiers des Férigoullières, Massillargues et Gavot.*

D'autres opérations de taille verront le jour en 2017, à savoir : installation d'un city-stade au cours du 1^{er} semestre 2017 et pour laquelle des subventions à hauteur de 70 % ont été accordées. Si le budget le permet, réaménagement du jardin d'enfants afin de créer un lieu de rencontres et d'échanges pour les familles et nos jeunes.

Enfin, le gros chantier de l'année sera l'aménagement de la rue des Chênes Verts. Le choix du maître d'œuvre a eu lieu au mois de décembre. L'avant-projet sera présenté aux élus en début d'année. Suivront les demandes de subvention avant le démarrage des travaux, probablement, en fin d'année 2017.

Désireux, par ailleurs, de se soumettre aux obligations environnementales, la municipalité envisage de mettre en place un programme Zéro Phyto pour l'entretien des espaces verts. L'herbe poussera donc un peu plus. Chacun d'entre nous devra alors prendre conscience de la nécessité d'entretenir devant sa porte.

Comme vous avez pu le constater, depuis plusieurs semaines maintenant, le centre village a repris vie avec le marché tous les jeudis matins et la bibliothèque tous les mercredis après-midis.

De multiples animations ont animé notre village tout au long de l'année. Je remercie les élus responsables des festivités, les présidents et membres d'associations pour leur dynamisme et l'entrain qu'ils ont apportés.

Un grand merci également aux agents communaux qui, tout au long de l'année, mettent leurs compétences, leur disponibilité et leur dévouement au service de la commune, au service de leurs concitoyens.

Je terminerai en renouvelant, au nom de mon équipe, tous mes vœux d'harmonie et de partage pour une année 2017 fructueuse et pleine d'enthousiasme.

Je vous remercie de votre attention et vous invite maintenant à venir partager le verre de l'amitié.

Informations municipales

TENNIS À SAINT-MAXIMIN

Désormais, les courts de tennis sont exclusivement gérés par la Commune.
Pour obtenir une clé d'accès (Tarif : 70 € par an) et /ou plus d'informations, il vous suffit de contacter :

Mme Julie REYNAUD au 06.98.88.19.05

(du lundi au vendredi à partir de 20h00 et les samedis toute la journée)



INFO RECENSEMENT

Tous les jeunes saint-maximinois atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre suivant leur anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens, aux concours et à l'inscription au permis de conduire.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous présenter à l'accueil de la mairie.



OBJECTIF CITOYEN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Informations municipales



AVIS À LA POPULATION



Pierre Mendès-France

Le Centre Socioculturel Intercommunal de Saint-Quentin-la-Poterie propose une convention d'adhésion pour notre commune.

Celle-ci permettrait aux Saint-Maximinois d'accéder à diverses activités sportives et culturelles à tarifs préférentiels. Les parents pourraient également profiter du centre d'accueil et de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Cependant, avant de signer la convention de coopération, le Conseil Municipal souhaite s'assurer de l'utilité de cet engagement car celle-ci présente un coût annuel de 1958€. C'est pour cette raison que nous vous invitons à nous signaler votre intérêt soit par mail sur contact@mairiestmaximin.fr ou directement en mairie.

Bien entendu, vous pouvez consulter la liste des activités proposées par le centre via leur site internet www.csipmf.fr ou sur la plaquette disponible à l'accueil de la mairie.

Vos retours seront déterminants quant à la finalisation de ce projet. Nous vous invitons donc vivement à vous exprimer avant le 3 février 2017.

MAIRIE : 04.66.22.17.90

contact@mairiestmaximin.fr

www.mairiestmaximin.fr

Accueil du public :

lundi, mercredi, jeudi & vendredi : 9h00 - 11h00

Mardi : 13h30 - 16h00

Agence Postale Communale : 04.66.59.64.40

Lundi, mercredi, jeudi & vendredi : 8h45 - 11h45

Mardi : 13h30 - 16h00 / 18h00 - 19h00

Informations municipales

Préparation de la rentrée scolaire 2017

Les inscriptions à l'école de Saint-Maximin sont ouvertes pour l'année scolaire 2017/2018.

Nous invitons tous les parents des enfants nés en 2014 à se présenter au secrétariat de la mairie afin d'y retirer le dossier d'inscription.



Elimination des cendres de cheminée Soyez vigilant et adoptez le bon geste !

Rappel de quelques règles de sécurité aux habitants qui utilisent un chauffage au bois pour **prévenir les risques d'incendie** suite à l'élimination des cendres de cheminée dans les poubelles ou bien en déchèteries.

Les cendres de cheminée mal refroidies peuvent continuer à se consumer lorsque mélangées à des déchets, avant de reprendre feu. Il est donc demandé **la plus grande vigilance** aux habitants lors de l'élimination des cendres.

Pour rappel, et afin d'éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de jeter ses cendres de cheminée dans son bac ou sa colonne de RESTE.

Pour s'en débarrasser, il est **conseillé** aux personnes disposant d'un jardin de les valoriser, étalées dans des quantités adaptées, en terreau (au pied des arbres, dans le potager, dans les haies...) car elles contiennent notamment de la potasse.

Sinon, elles peuvent être déposées en déchèterie, **une fois refroidies**, dans la benne destinée à recevoir les **gravats**.



Contact
S.I.C.T.O.M. de la région d'Uzès
Tel : 04 66 22 13 70
sictomu@sictomu.fr

Informations municipales

Pays Uzège-Pont du Gard



Le Pays Uzège-Pont du Gard est un lieu d'actions collectives structuré sous forme associative, présidé depuis le 3 novembre 2016 par Louis DONNET (maire de Domazan)

Il fédère 48 communes, 2 intercommunalités (communauté de communes du Pont du Gard et communauté de communes Pays d'Uzès), des socio-professionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun, défini dans une charte de développement.

Les 4 objectifs de la charte :

- Assurer l'équilibre économique du territoire
- Conserver un territoire accessible à tous
- Dynamiser une vie locale de proximité
- Garantir la qualité du cadre de vie



Le Pays est un territoire de projets ...

... **économiques**, on retiendra notamment la dynamique du **Club des entrepreneurs**, qui rassemble aujourd'hui plus de 100 chefs d'entreprises et développe les échanges d'expériences et réseaux d'affaires locaux...

... **européens**, dans le cadre de la nouvelle politique européenne 2014-2020, l'appel à projet **LEADER** a été lancé en juillet 2014. Ce dernier soutient des projets ayant un caractère « pilote et innovant » à destination des zones rurales inscrites dans une stratégie de territoire cohérente et partagée. En octobre 2015, le Pays devient structure porteuse du **Groupe d'Action Locale** (GAL) qui accompagne les porteurs de projets publics ou privés...

... **touristiques**, avec le schéma local de la randonnée, les 13 éditions d'Avril en balade, ou bien encore l'inventaire du petit patrimoine... pour ne citer qu'eux ! et de nouveaux axes depuis 2015 autour de la Nature & l'environnement, l'art de vivre, et le patrimoine & la culture.



Le Pays n'a pas vocation à gérer mais à coordonner des actions de développement local. Il permet d'organiser une dynamique de concertation et de développement de projets avec des élus et des acteurs locaux des secteurs privés, publics et associatifs pour mener des actions collectives et structurantes sur le territoire.

Le Pays porte et a porté aussi de nombreuses études pour une meilleure prise en compte des enjeux et projets du territoire. La dernière en date concerne la définition de boucles cyclo-touristiques...

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le **nouveau site internet du Pays**, www.pays-uzège-pontdugard.fr et pour suivre les dernières actualités **inscrivez-vous à notre newsletter** ! Sans oublier notre calendrier des manifestations disponible tous les trimestres dans les offices de tourisme.



2 rue Joseph Lacroix - 30700 Uzès
04.66.22.05.07 – contact@pays-uzège-pontdugard.fr

La vie communale



MARCHE NOCTURNE

Comme toutes les années précédentes, notre marché nocturne a connu un franc succès. Le temps était avec nous et la température quasi estivale incitait le public venu nombreux à flâner et à profiter des nombreuses préparations confectionnées par nos artisans. Tout cela arrosé de nectars sélectionnés par nos vignerons venus nombreux. Pour les fanas du houblon, les brasseurs d'Uzès offraient de la Cerveoise bien fraîche et mousseuse à souhait, un régal ! Pour nos visiteurs venus d'ailleurs, il y avait de nombreuses possibilités d'emporter un souvenir original de cette soirée.

Tard dans la soirée, après avoir épuisé les sujets de conversation et bien d'autres choses, nos derniers visiteurs reprenaient la route se promettant de revenir. Un succès !!!!!



VIDE-GRENIER NOCTURNE

Saint-Maximin 

VIDE - GRENIER NOCTURNE

Samedi 3 septembre

De 19h00 à minuit

Restauration sur place

PAËLLA
Fromage, dessert
Vin & café compris
Tarif : 15 C/adulte
7€ / enfant (-12 ans)
Organisée par la Société de Chasse
Sur réservation par téléphone
au : 06.32.50.84.48

Au cœur du village :
Place de l'Eglise, Rue des Ecoles
Tarif : 8€ les 5 mètres
Inscriptions en mairie - 04.66.22.17.90

2014 - Annonces.com et le coin du village

Le premier vide grenier nocturne organisé par la commission économique, culturelle et touristique de Saint-Maximin a connu un franc succès. Réunissant une trentaine d'exposants tous satisfaits de cette initiative, bien que le manque d'éclairage s'est fait un peu ressentir.

La paella préparée par les Sociétés de chasse *La Protectrice* et *Artémis* a été appréciée par plus d'une centaine de personnes.

Ce 3 septembre a permis de finir la période estivale dans une bonne ambiance, en faisant de bonnes affaires pour certains et une sortie agréable pour d'autres.

Expérience à renouveler l'année prochaine.

La vie communale

RÉCITAL D'ORGUE

Ce récital fut la conclusion d'une longue période de doute, je n'avais aucune idée de ce que



représentait un orgue. Comme tout le monde, j'avais bien eu l'occasion d'assister à des offices religieux au cours desquels l'orgue majestueux donnait de la voix.

Mais ici à Saint Maximin, l'instrument n'a rien de présomptueux, il est modeste et correspond bien à notre village.

Mais qu'y a-t-il dans ce buffet, car tel est son nom ? Un générateur de vent qui alimente un réservoir dont la pression est

régulée par deux grosses pierres. De là part au travers de soupapes actionnées par les touches du clavier et de tiroirs actionnés par les tirettes, le vent (l'air), qui fera parler les différents jeux (ensemble de tuyaux). Notre orgue comprend 8 jeux et plus de 400 tuyaux. Chaque tuyau est une note accordée selon une gamme définie. La plupart des tuyaux est fabriquée d'un alliage d'étain et de plomb et certains en bois.

Le facteur d'orgue est donc un pluridisciplinaire, tantôt menuisier, tantôt tuyauteur, mais aussi bricoleur de génie, il doit en plus de tout cela avoir une oreille parfaite capable de percevoir les moindres désaccords entre les jeux et harmoniser l'ensemble. Quelles chance d'avoir trouvé pas très loin de chez nous un tel Maître, Claude Berger.

Grâce à son travail, nos deux jeunes prodiges, 15 et 17 ans, ont pu laisser s'exprimer tout leur



talent. Marie Dumas, non impressionnée a attaqué une *toccata* de Girolamo Frescobaldi, puis elle enchaînait avec « *les folies françaises* » de François Couperin, « *Flutes* » de Louis Nicolas Clerambault, et finissait avec maestria par « *un extrait de la deuxième suite* » de Jean Adam Guilain. C'est sous les applaudissements des 110 mélomanes de l'assistance que Marie cédait sa place à sa sœur aînée Charlotte, car c'est bien des

sœurs Dumas dont il s'agit. Charlotte su avec brio contrôler notre orgue dans l'interprétation du « *duo du veni creator* » de Nicolas de Grigny suivi d'une « *toccata* » de Dômenico Zipoli, et de la « *pastorale* » de Jean Sébastien Bach. Elle termina son récital le superbe *Chant des oiseaux* de Jean Philippe Rameau. Les applaudissements nourris du public récompensèrent cette superbe prestation. Puis pour compléter ce récital, Hans Hellsten, organiste de la cathédrale de Nîmes et professeur de musique à Malmo en Suède, où il enseigne l'orgue. Il nous interpréta *Passacaille* de l'opéra *Armide* de Lully. Ainsi se termina cette soirée qui marqua la renaissance de l'orgue de Saint-Maximin qui a su une fois encore, ravir son auditoire et mériter son classement. Nous souhaitons qu'il continue sous la conduite de Laurent Double à animer les offices religieux et que 4 fois par an, nous puissions organiser d'autres récitals ou concerts dans l'église Saint Blaise.

Gabriel Delsart

Festival Le Temps des Cerises

La communauté des Communes Pays d'Uzès et la commission ECTC de Saint-Maximin ont présenté le dimanche 9 octobre à SAINT-MAXIMIN le festival des Arts de la rue «le Temps des Cerises».



Devant un public nombreux, la compagnie *LA DEFERLANTE* a présenté son spectacle «*Le Rat*» sur la place du Planas. Une saynète originale et

pleine d'humour sur la vie d'un rat.

Une pause déjeuner était ensuite organisée Place de la Croix par l'Association ASLPT de Saint-Maximin et certains avaient apporté leur pique-nique.



Vers 14 h, la compagnie *TOUT EN VRAC*, présentait son spectacle «*La Cuisinière*» sur la place de l'Eglise. Une comédie sur les péripéties en cuisine d'une femme des années 60. Une pièce truculente, débordante de bonne humeur, jouée avec brio devant 300 personnes.

Ces moments de rires et le soleil ont égayé et donné vie au village. Cette journée clôturait la fin du festival qui eut un grand succès tout au long de la saison, de mai à octobre.

Le marché du jeudi matin

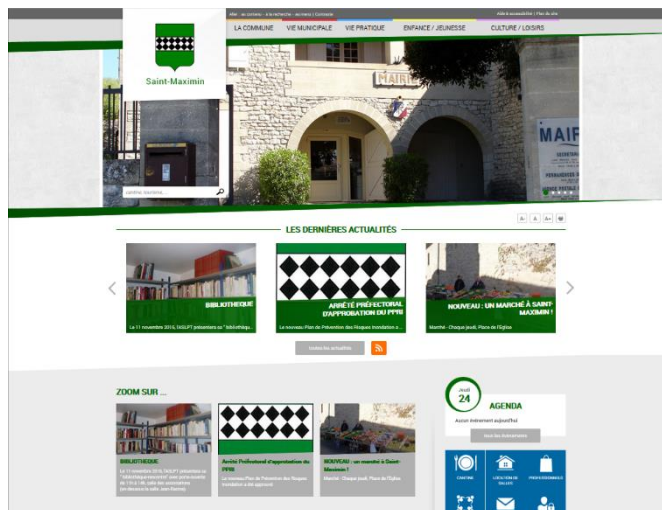


Bonne nouvelle : le marché continue, retrouvez-le chaque jeudi sur la Place de l'Église !

SITE INTERNET

Comme vous le savez, le nouveau site internet de la mairie a été mis en ligne depuis la rentrée 2016. Vous avez été nombreux à visiter la page pour découvrir toutes les rubriques mises à votre disposition.

Retrouvez toute l'actualité de Saint- Maximin sur www.mairiestmaximin.fr



REPAS DES AINÉS



Avant de commencer le repas, Monsieur Le Maire tient à préciser que le Comité Communal d'Action Sociale a été dissout. Cette manifestation a été organisée par Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal.

Monsieur Luc BOISSON remercie les personnes présentes, « toujours les mêmes fidèles », malheureusement peu nombreux. Car sur 110 personnes conviées, seule une trentaine était présente autour du Conseil Municipal convié

également pour l'occasion.

Manifestation organisée cette année au Restaurant manquait un peu de convivialité et d'ambiance. Nos seniors ont regretté de ne pas avoir dansé comme chaque année et de ne pas avoir pu discuter lors du verre de l'amitié.

Remarques qui seront prises en compte pour continuer à rassembler nos aînés, car bien que peu nombreux, il est important de se réunir.

BONNES ET HEUREUSES FÊTES !!!



Sylvie Galofre

Parole citoyenne

PRÉSIDENTIELLE 2017 :

LES CM2 S'EXPRIMENT ...

MOI, PRÉSIDENT ...

ADRIEN : « *Moi président de la République, je ferais en sorte que tous les SDF aient une maison, que tout le monde respecte les lois et que tous les gens dans le monde, riche ou pas, puissent aller à l'hôpital. »*

EMA : « *Moi présidente de la République, je tuerais tous les méchants (cambricoleurs, kidnappeurs d'enfants,...). Je baisserais les prix et je ne voudrais plus qu'il y ait de SDF. Je souhaiterais que tout le monde soit ami. Je voudrais que tout le monde respecte les lois, que les salaires augmentent et que dans les écoles, il y ait plus de maitresses. Je voudrais aussi que tout le monde respecte les panneaux de signalisation sur les routes et qu'il n'y ait plus d'impôts. »*

TOM : « *Moi président de la République, je demanderais à tous les riches de donner un salaire aux pauvres. Je demanderais de ne plus tuer les animaux en voie de disparition. Et je voudrais que la France soit plus grande et la Terre moins polluée. »*

ARTHUR : « *Moi président de la République, je ferais répartir l'argent des riches aux pauvres. Je donnerais des jouets aux gens qui ne peuvent pas en acheter, je ferais baisser les impôts, je diminuerais la pollution, je ne fabriquerai plus d'armes, je donnerais des sous à la SPA et j'aiderais les SDF à avoir des maisons et même des loisirs. »*

NOÉ : « *Moi président de la République, je donnerais de l'argent aux SDF, j'arrêterais les guerres, j'enlèverais l'école, je fermerais la chasse pour toujours et je donnerais un métier aux SDF. »*

RAPHAEL : « *Moi président de la République, je donnerais de l'argent aux SDF, je mettrais les terroristes en prison à vie, j'enlèverais les frontières, l'école et les armureries, je ne mettrais plus de radars. »*

CLAIRE : « *Moi présidente de la République, je ferais un hôpital pour les enfants qui n'ont pas d'argent et qui sont très malades. Je protégerais les animaux en voie de disparition et je ferais le ramassage des ordures qui sont dans la nature ».*

JUSTINE : « *Moi présidente de la République, il n'aurait plus de pauvres, plus de méchants, plus d'école, tout le monde serait riche, tout le monde serait ami et il n'y aurait plus d'impôts, ni de lois. »*

LISA : « *Moi présidente de la République, je tuerais tous les méchants, tout le monde aurait une maison, il n'y aurait plus d'école, ni d'impôts, ni de SDF et tout le monde serait ami. »*

MARGAUX : « *Moi présidente de la République, je ferais en sorte que l'on puisse donner de l'argent à des enfants, ou même des adultes, malades et que l'on puisse offrir une éducation à tous les enfants. Je voudrais que l'on puisse accueillir des personnes qui ont leur pays en guerre, dans notre pays pour une année. »*

Les réalisations de la Commune en 2016

Depuis les intempéries d'Octobre 2014 (deux ans déjà) et après les interventions d'urgence, le Conseil Municipal a été mobilisé pour réparer et prévenir. Devant cette situation exceptionnelle, la Commune a mis en œuvre les projets nécessaires à la remise à niveau, mais bien sûr au détriment d'autres projets...



Le projet de la Boissière

C'est un ruisseau non permanent qui canalise toutes les eaux de toute la partie Est de la Commune avec un bassin versant important, jusqu'à une partie de Saint-Siffret. Un recalibrage du ruisseau et de la noue destinée à réguler le flux vers l'aval ont été réalisés. Une chaussée résistante aux intempéries a été construite. À cette occasion, le réseau d'assainissement a été étendu et les réseaux EDF et Télécom ont été enfouis. *Coût des travaux : 184 018 €*



Pont à Font Martel



C'est un fossé en continuité du ruisseau de la Boissière. Un pont a été aménagé et consolidé par des abords en amont et par des enrochements en Aval.

Coût des travaux : 57 257 €



La réfection complète avec un revêtement en enrobés du chemin de Sagriès à partir du pont du Gavot a été réalisée jusqu'à la limite de commune. *Coût des travaux : 75 421 €*

L'aménagement de la traverse des Amandiers a été décidé pour assurer la sécurité des enfants qui rejoignent le transport scolaire, et la protection contre le ravinement par la création d'un passage piétons bétonné et la mise en place d'un éclairage public. *Coût des travaux : 28 104 €*

L'aménagement du C1, chemin de la Croix rouge a été décidé avec l'objectif d'améliorer la sécurité des Usagers : un trottoir et des ralentisseurs ont été mis en place et la voirie a été modifiée.

Coût des travaux : 66 667 €

Le chemin des couleuvres et le Pont de Bornègre ont été dégagés.



Le Chemin des Couleuvres



Le pont de Bornègre

Un espace de croisement a été aménagé à mi-parcours, chemin des CASERS. Coût des travaux : 7400 €

La traversée de route a été reprise et le fossé réhabilité, **Chemin de la Coste.**



Coût des travaux : 20 850 €

Travaux de remise en état du Valadas
(signification : *le grand Valat*)

Ce fossé, qui reçoit les eaux de toute la partie Ouest de Saint-Maximin, a été débarrassé de la végétation, curé et reprofilé à certains endroits. Il présentait des trous et des éboulements, des enrochements ont donc été



mis en place en protection. Le gabarit imposant de cet ouvrage ancien a été scrupuleusement conservé sur tout son tracé. Le passage d'eau sous le chemin de Massillargues a été recalibré pour absorber les orages normaux. Le chemin a été traité en chaussée submersible pour les intempéries exceptionnelles. La commune a acheté, une terre en aval jusqu'à la rivière, qui permettra une expansion de la crue, et donc, un

ralentissement des eaux avant de rejoindre l'Alzon. *Coût des travaux : 136 858 €*



Le chemin de la Condamine a été remis en état.

Pont du Gavot : Ce pont nécessite rapidement une mise en sécurité. C'est pourquoi nous avons demandé un audit à une Société d'Expertise des Ouvrages d'Art, après consultation du Département. L'objectif est de connaître son état, et recalculer sa portance. À partir de ce rapport, nous

devrons aviser sur les travaux à prévoir avec sollicitation du Département, et les limitations de charges à afficher. *Coût de la prestation : 4 974 €*

Réseau AEP des Ferigouillères

Dans le cadre de l'amélioration du réseau Assainissement & Eau Potable, demandée par l'Agence de l'Eau, le réseau des Ferigouillères a été repris sur 900 mètres.

Sur cette zone, il n'y avait pas de réseau communal, mais un réseau très ancien en étoile passant sur les propriétés privées, ce qui ne permettait pas de surveiller les nombreuses fuites.

Ce projet en finition représente un investissement de 91 960 € pour lequel nous avons obtenu une subvention de 30 %. Tous les raccordements privés sont exécutés par la Commune, ce qui représentait un devis d'entreprise de 14 286 €.

Le projet ENEDIS (Ex - ERDF) sur la rue des Chênes Verts pour l'enfouissement de la ligne Haute Tension est en suspens depuis janvier 2016. Nous avons finalement obtenu d'ENEDIS, une finition des travaux pour décembre 2016.

En conclusion, tous ces travaux représentent un lourd investissement soit 673 509 € pour lesquels nous avons eu des promesses de subvention de 325 309 €.

Jean- Paul COLLOT

La vie de l'école

Les CE1-CE2 racontent le 11 Novembre 2016

« Le 11 novembre, nous sommes allés chanter la Marseillaise près de l'ancienne mairie devant le monument aux morts. Monsieur le Maire a fait un discours et après il a donné la parole à trois CM2 : Lisa, Justine et Ema. Elles ont lu un texte pour rendre hommage aux morts de la première guerre mondiale.

Ensuite, les élèves de CE et CM de l'école de St Maximin ont chanté la Marseillaise. Mr le Maire a lu les noms des soldats de St Maximin qui sont morts en combattant pour la France. »



Les CE1-CE2 racontent l'exposition sur la première guerre mondiale.



« Un monsieur nous a dit que le costume de ce soldat était un vrai. Il a une trompette qui servait pour la Marseillaise ou bien pour annoncer le réveil du matin. Avant ce costume, on voyait trop les soldats parce qu'ils avaient un costume rouge donc trop visible. Ils ont changé de costume en avril 1915.

C'est la gourde des soldats. Chacun en avait une pour boire.



C'est un vrai casque ! On voit que c'est le casque des soldats français parce qu'il y a marqué RF c'est à dire République Française.

Ce sont des médailles qui permettent de féliciter et d'encourager les soldats.

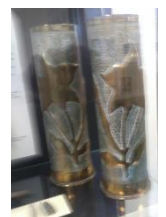


La baïonnette c'est ce qu'on mettait au bout des armes et qui permettait, si on n'avait plus de balles, de « s'en servir comme d'une épée ».

Les avions durant la guerre.
Canon sur rail car il était très lourd !



Des obus : ce sont des munitions pour les canons. Une fois lancés et refroidis, les soldats les sculptaient et même se les échangeaient parfois. Une fois sculptés, ils servaient de vase, de décoration... »



La vie associative

APE Les Petits Racine



Cette année, une mascotte grandeur nature nommée Maxou accompagnera toutes nos activités auprès des élèves tout au long de l'année.

Elle a été présentée (et de suite adoptée !!!) aux enfants de l'école le 18 octobre 2016 autour d'un petit goûter offert par l'APE.



Avec l'aide des maîtresses, les enfants ont dessiné leur calendrier 2017.

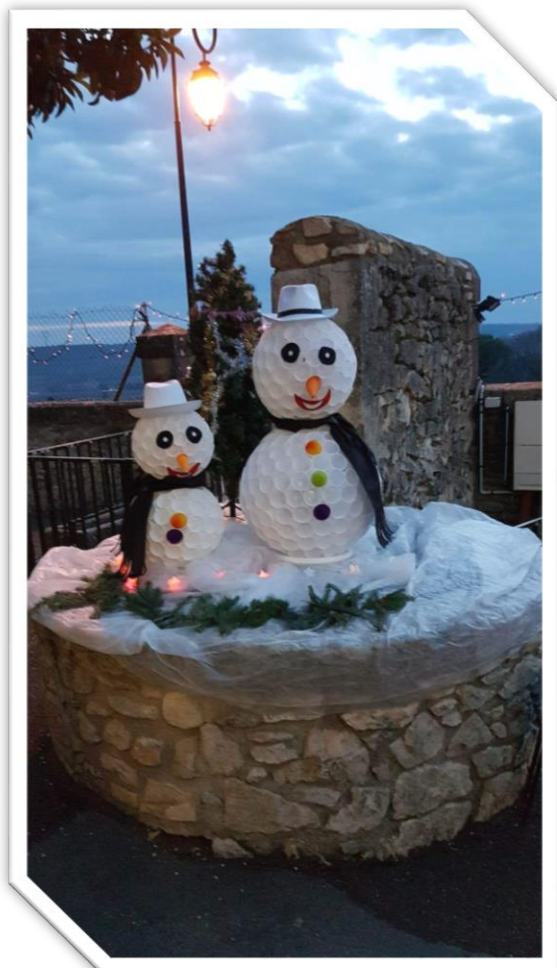
Ils les ont ensuite vendus avec ferveur auprès des habitants du village lors de « l'aubade des enfants » du 13 novembre 2016. Maxou était bien évidemment également de la partie !!!! Cette vente a contribué à financer les sorties scolaires des élèves, amorcées le 15 novembre par la visite de la caverne du pont d'arc en Ardèche.



Le lundi 5 décembre l'APE a offert aux enfants un spectacle de Noël qui s'est déroulé salle Jean Racine. Maxou a clôturé celui-ci en distribuant à chaque élève un goûter de Noël.



Le 16 décembre a eu lieu notre traditionnel marché de Noël. Après la visite du père Noël (qui s'est trouvé cette année, un compagnon de route !!!) et la vente des objets réalisés par les petites mains saint-maximinoises, les enfants nous ont fait profiter de leur voix angélique en entonnant de célèbres chants de Noël.



Comité des fêtes

Le Mot du Président



Saint-Maximinois et Saint-Maximinoises,

Le Comité des fêtes est au centre de la vie locale, puisqu'il contribue à créer des animations permettant à Saint-Maximin de préserver son image de commune dynamique.

Mais rien ne serait possible sans la participation des habitants du village et des alentours,

nous savons que nous pouvons compter sur vous. C'est ce qui nous donne cette envie et cette motivation de continuer à créer quelques jours de bonne humeur collective ...

Tout commence par le Loto, samedi 04 Mars. Devenue un must du genre, cette journée attire toujours davantage de visiteurs.

En Mai, pour l'incontournable vide-grenier. Lieu et date inchangés, soit le 08 Mai au "Verger".



En Juin, le 16,17,18, le Comité des fêtes organise la traditionnelle **Fête Votive**. Cette année sera marquée par un grand changement. Par manque de place et par volonté d'enrichir notre programme, la fête se déroulera au "Verger"... Pour plus de folie, plus d'attractions, plus d'animations...

Je tiens à remercier une fois de plus tous les bénévoles, la population lors des aubades, nos sponsors et la municipalité.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2017.

Serge Dubois



SAINT MAXIMIN
Salle Jean Racine &
Salle des associations
04/03/2017
14h00
LOTO
COMITE DES FÊTES SAINT MAXIMIN

Ça devait arriver : une bibliothèque est née à Saint-Maximin et, encore mieux, un lieu de rencontre convivial.

Le local de la bibliothèque se trouve en-dessous de la salle Jean Racine, accès par la salle des Associations.

Des tables «de lecture» ont été installées pour prendre un café, un thé ou un jus de fruit, accompagnés de petits biscuits, et de papoter avec voisins et/ou amis.

L'adhésion à la bibliothèque est de 5€ pour les adultes et les enfants de moins de 16 ans à l'année. Ils peuvent prendre un livre pour une durée maximum d'un mois.

Il n'est d'ailleurs pas obligatoire de prendre un livre pour pouvoir venir s'asseoir et passer un bon moment dans un lieu de rencontre sympathique.

PERMANENCE : **Tous les MERCREDIS de 14h à 18h.**

Même si nos livres personnels ont permis de former la base nous avons besoin d'autres livres et nous faisons appel aux dons de livres de toutes sortes, intéressants, distrayants et bien entretenus.

Dans un premier temps, grâce au succès de la journée porte-ouverte du 11 novembre nous avons reçu de nombreux livres et nous tenons à en remercier les sympathiques donateurs.

LE MAS DE LA BARQUE

Quoi de mieux qu'une belle randonnée dans les Cévennes, au Mas de la Barque par exemple.

Le 28 août 7h, départ, deux voitures et 7 randonneurs bien décidés à "dévorer" des kilomètres de belle nature. Ça tombe bien car un très beau circuit accidenté, passant par le pont du Tarn, s'offre à eux avec de superbes paysages et surtout de belles montées.

Dur, dur, genoux, et dos pour certains, ont souffert. Mais 3h30 après et 14 kilomètres dans les pattes chacun a apprécié la détente et le repas au restaurant du Mas de la Barque.

Encore une belle journée pleine de souvenirs, et de surprises quand par exemple il faut chercher une rarissime pompe à essence pour Gaby à court de carburant....



LES ILES DU FRIOUL

Le 2 octobre, chouette journée en perspective pour une virée aux îles du Frioul. Fut dit, fut fait et c'est ainsi que dès 7h du matin 12 randonneurs, 4 voitures, prennent la route pour le port de Marseille.

9h30, l'Edmond Dantès est à quai, embarquement pour le château d'If. L'ambiance est à la joie et grâce à une mer calme les éventuels malades résistent!

Intéressante visite du Château avec panneaux explicatifs relatant ses occupations successives et les différents événements, vrais ou légendaires, qui s'y sont déroulés. Les cachots sont impressionnants et

de la misère s'en dégage encore. Vite en sortir pour respirer le bon air de la mer et monter en haut du château et plus encore, en haut de la tour.

Là, scotchés devant la superbe vue à 360° sur Marseille, la côte et les îles au loin c'est l'émerveillement avec une impression de paix devant l'immensité du site.

Le bateau repart pour Port Frioul d'où démarre la première randonnée sur l'île de Ratonneau. Facile, tranquille, les rochers à gauche, la mer et les criques à droite, petite montée à l'hôpital Sainte Caroline en cours de restauration, puis au fort, histoire de compliquer un peu le parcours en le prolongeant, et retour à Port Frioul.

Bon déjeuner au sympathique restaurant le Commodore et en route pour une autre randonnée sur l'île de Pomègues.

Très différente de Ratonneau l'île est plus accidentée, plus minérale avec des roches découpées, acérées donnant des formes étranges comme ce semblant de serrure, un trou entre deux rochers. Le sentier surplombe la mer, des petites anses, certaines abritant des bateaux, et de jolies plages. Un vrai régal pour la marche et le paysage alentour.

16h45 : le bateau est là et comme toutes les bonnes choses ont une fin réembarquement pour Marseille, et retour à Saint-Maximin, fatigués et comblés par cette belle journée.

MARCHE NOCTURNE

Chaque année la buvette «le Comptoir Bleu» s'installe rue des Fleurs pour une soirée animée. Cette année encore, le beau temps étant de la partie, eau, coca, Orangina et bières se sont vendus comme des petits pains (tout est relatif).

LE TEMPS DES CERISES

Le 9 octobre, l'ASLPT a été sollicitée pour tenir la buvette avec «petite restauration» de cette manifestation. Journée ensoleillée, beaux spectacles, nombreux spectateurs, habitués de ces arts de la rue, tous ou presque avec leur pique-nique. Que faisons-nous là?

Que de travail pour une si maigre recette mais l'important c'est de participer n'est-ce pas?

Il est peut-être temps, dans le cadre de futures manifestations quelles qu'elles soient, de lancer un avis de recherche aux bonnes volontés pour aider les "forçats" du bénévolat qui se sentent bien seuls.

Cette année encore, l'ASLPT a bien bougé avec une participation aux manifestations, des randonnées à la journée et toujours les activités sportives habituelles : gym, pétanque, rando du dimanche matin.

Association Angélique

C'est avec joie que nous vous annonçons le début en février de la deuxième formation Arthème : apprendre à créer et gérer son entreprise, 2 places seulement restent à pourvoir, n'hésitez pas à vous y inscrire rapidement si vous êtes porteur d'un projet. Vous trouverez des flyers avec les numéros de téléphone utiles en Mairie.

Il s'agit d'une formation liée directement ou indirectement aux métiers d'Art (pierre, fer, bois, etc...) et la gratuité vous est acquise par le mécénat d'entreprises locales.

La première session qui a démarré le 1^{er} octobre va se terminer fin janvier avec 8 créations d'entreprise sur la région, une belle réussite !



Galerie des Métiers d'Art

C'est dans la convivialité, la bonne humeur et l'amitié que nous avons accueilli les amis et les visiteurs le samedi 3 décembre pour fêter la réouverture de la galerie Angélique.

La création était fidèle au rendez-vous avec l'arrivée de nouveaux artisans d'Art : de la barbotine au céladon.

Chacun a pu également régaler ses papilles, nous avons entendu que le vin de Noël était excellent et le chocolat délicieux sans oublier le fameux pain d'épices alsacien.

De nombreux artistes nous ont rejoints, ils ont permis des échanges et de nombreuses explications sur leur savoir-faire sans cesse renouvelé, avec toutes les personnes présentes.

Un grand merci à tous les amis de l'association pour leur soutien indéfectible.



Objectif Zéro Phyto

La réduction des pesticides au sein de ma commune

Un milieu pollué

La qualité de l'eau au sein du bassin versant des Gardons dont fait partie la commune est affectée par de multiples rejets, dont les produits phytosanitaires (pesticides) employés par les professionnels et les particuliers. Tant les eaux de surface que les eaux souterraines sont impactées par les pratiques humaines. Notre bassin versant a été identifié comme territoire prioritaire pour l'alimentation en eau potable. C'est pourquoi il est primordial de diminuer l'emploi des produits phytosanitaires, afin de conserver une bonne qualité d'eau et éviter ainsi des pollutions impactantes pour la santé.

De mauvaises pratiques

Dans les analyses de nos cours d'eau, les produits phytosanitaires sont fréquemment retrouvés. On retrouve également des molécules interdites depuis plusieurs années. Les pesticides sont utilisés à 90% par les agriculteurs, mais ceux-ci sont formés à leur utilisation. On considère que 30% de la pollution par les produits phytosanitaires provient des jardiniers amateurs et des gestionnaires d'espaces privés ou des communes. Ces personnes employant des produits chimiques sont moins formées à leur utilisation et les appliquent sur des surfaces parfois imperméables. Leur transfert vers les cours d'eau de surface ou souterrain est alors facilité, alors que les molécules chimiques n'ont pas eu le temps de se dégrader. Les surdosages sont également fréquents : matériel non étalonné, doses maximales non respectées, etc.



Un nouvel outil

C'est pourquoi la commune a recours à un changement de ses pratiques grâce au PAPPH : Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles. Ce plan a pour but la diminution ou l'arrêt de la consommation de produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts de la commune : cimetière, stade, aire de loisirs etc. Un profond remaniement des pratiques à lieu : des espaces autrefois désherbés chimiquement se végétalisent, le matériel change et les espaces se modifient. L'efficacité du désherbage alternatif (désherbage mécanique, thermique, manuel) ne pourra jamais atteindre le niveau du désherbage chimique, c'est pourquoi la pression de désherbage diminue légèrement et que certains espaces sont repensés afin d'économiser du temps de travail pour les agents.

Le deuxième objectif du PAPPH est de montrer aux habitants que les produits chimiques ne sont pas la seule solution pour l'entretien des espaces verts. De nombreuses solutions existent, adaptées aux besoins et aux envies de chacun : paillage, plantes couvre-sol, végétation locale et adaptée à l'environnement, compostage, favorisation des auxiliaires de cultures pour éviter les maladies et les ravageurs etc.



Un nouveau regard

Tolérer la flore naturelle en ville c'est favoriser la biodiversité et accepter un environnement plus sain pour tout le monde. De plus, de nombreuses espèces spontanées sont utiles : le pissenlit peut être transformé en confiture, les orties en purin et les espèces qui fleurissent dès mi-janvier (euphorbe, petit chêne ...) vont nourrir les premiers insectes butineurs dont les larves mangeront les premiers pucerons. La nature est tout de même bien faite !



Interdiction des produits phytosanitaires

À compter du 1^{er} Janvier 2017, la vente en libre-service des pesticides sera interdite.

Au 1^{er} Janvier 2019 : interdiction de l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers.

A noter que pour les communes, l'interdiction d'utiliser des phytosanitaires s'appliquera au 1er janvier 2017 pour tout ce qui concerne l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouvertes au public, les voiries (sont pour raison de sécurité).

Les lois qui encadrent l'usage des phytosanitaires

Loi Labbé sur 23 Janvier 2014

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015.



Exemples de Paillage : Pouzzolane, gravier, galets, broyat végétal, briques pillées, écorces, paillettes de bois, chanvre. A l'installation, mettre une couche d'au moins 8 à 10 cm.

Un engrais vert -- Exemple : moutarde, phacélie, avoine... Plante semée pour conserver la richesse du sol, tout en le protégeant des plantes indésirables.



Exemples de plantes couvre-sol -- Céraïste, Népéta et Géranium sanguin résistantes aux sols secs et à l'ensoleillement.

Désherber sans désherbant : c'est possible ?!

« Le glyphosate »... Vous connaissez ? Il est présent dans beaucoup d'herbicides que vous avez pu acheter. Il élimine toutes ces « mauvaises herbes » qui pullulent dans le jardin ! **Malheureusement, c'est un produit dangereux pour l'environnement et pour l'homme.** Comment s'en protéger ? **Éviter de l'utiliser, oui mais comment faire sans ?**

Il existe de nombreuses techniques alternatives au désherbage chimique, qui sont plus longues à appliquer que nos chers produits chimiques mais qui sont d'autant plus saines pour notre sol et notre santé.

Évitez l'herbe en respectant les plantes et la biodiversité, c'est possible !

Pour éviter l'herbe sans bétonner votre jardin il existe une mesure moins radicale : l'installation d'un **paillage** ! Qu'il soit minéral ou organique selon les goûts et les envies de chacun, le paillage permet de limiter l'implantation de la végétation spontanée en diminuant l'apport de lumière qui arrive au sol. Pailler permet également de conserver un taux d'humidité et de matière organique constant dans le sol, ce qui évitera des stress inutiles pour vos plantations. Un paillage organique est facile à réaliser en broyant à la tondeuse les branches coupées de son jardin. Planter des engrais verts afin d'occuper le sol limitera également la poussée des indésirables. Il y aura toujours néanmoins quelques herbes qui arriveront à sortir leurs pétales de cette couche.

Utiliser les plantes couvre-sol

Il est possible de recouvrir ses surfaces avec des **plantes couvre-sol** méditerranéennes. Elles seront adaptées au climat, résistantes, créent un micro climat et permettent d'abriter une forte biodiversité, notamment des auxiliaires protégeant des ravageurs qui pourront survivre en hiver grâce à l'abri des couvre-sols. Compléter avec un paillage jusqu'à ce que les feuillages couvrent entièrement la surface donne un excellent rendement à cette méthode. Et même si quelques herbes traversent cette couche végétale, elles se remarqueront à peine ! De nombreuses plantes couvre-sol existent, elles sont présentées dans le livret « Mon jardin d'agrément au naturel » disponible dans votre mairie ou téléchargeable sur le site internet du SMAGE des Gardons : www.les-gardons.com.

Désherber mécaniquement

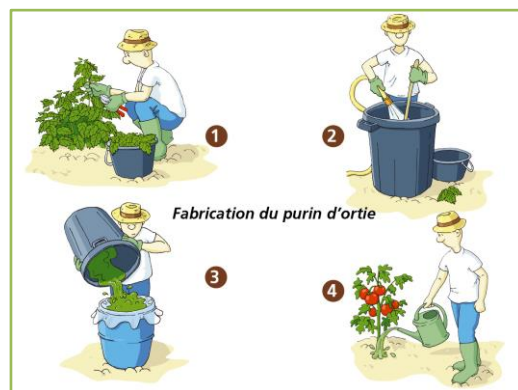
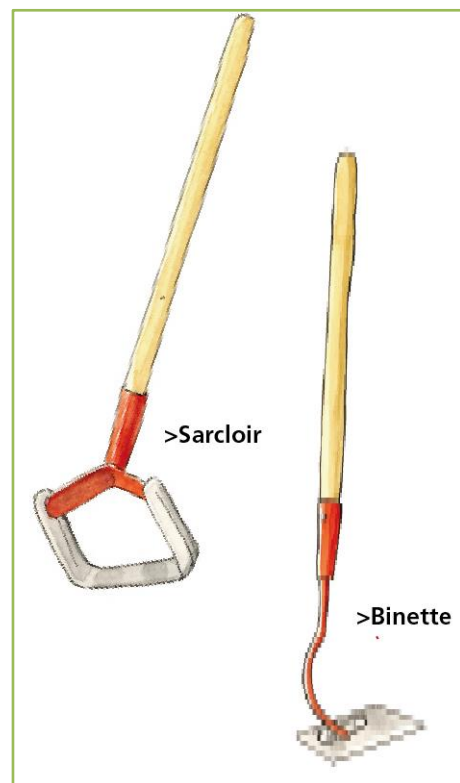
Si vous êtes prêts à dépenser plus de temps pour soigner votre jardin, une binette (ou sarcloir) constitue l'outil idéal pour **désherber mécaniquement** votre jardin sans trop vous fatiguer. Après une pluie, lorsque la terre est plus molle et que le soleil brille, servez-vous de votre binette/sarcloir pour gratter les herbes indésirables et ameublir la partie superficielle du sol. Remuer la terre tout en faisant ressortir les racines non arrachées les fera sécher, ce qui les empêchera alors de se réimplanter. Ce travail, contrairement au labour est entièrement bénéfique et ne dérange pas la structure du sol.

Des solutions moins esthétiques mais efficaces !

Une autre méthode, moins esthétique celle-ci, est de recouvrir la partie que vous souhaitez désherber avec une **bâche noire**. En coupant la lumière et en chauffant la terre, les herbes indésirables seront éliminées. Cette méthode ne fonctionne uniquement si vous n'avez aucune plantation sur la même zone que les indésirables.

Des traitements alternatifs

Des **purins** facilement réalisables ont des propriétés dés herbantes : le purin d'angélique ou le purin d'orties. Facile à concevoir, il suffit de les appliquer sur les espèces que vous souhaitez voir disparaître. Certains vous parleront également d'acide pélargonique comme dés herbant biologique, mais tous ces effets ne sont pas entièrement connus et mal dosés ils impactent les abeilles qui pollinisent nos jardins. Si vous décidez de l'employer, prenez garde aux surdosages et aux conséquences que cela peut avoir !



Pour plus d'info : SMAGE des Gardons – Tel : 04.66.21.73.77 – smage@les-gardons.com

Rédaction : FD CIVAM 30 – Tel : 04.66.77.11.12 – www.civamgard.fr

Illustrations : Denis GRAVEL

Le SMAGE des Gardons met à disposition des livres d'information (Mon Potager au naturel, Mon Jardin d'ornement au naturel, L'eau à la maison – à paraître) sur simple demande ou sur www.les-gardons.com

Agenda

29 janvier 2017	Loto de l'APE
04 mars 2017	Loto du Comité des Fêtes
24 mars 2017	Carnaval de l'APE
08 avril 2017	Réouverture de la galerie Angélique
23 avril 2017	Élection présidentielle 1 ^{er} tour 
07 mai 2017	Élection présidentielle 2 ^{ème} tour 
08 mai 2017	Vide-grenier du Comité des Fêtes
11 juin 2017	Élections législatives 1 ^{er} tour 
16 au 18 juin 2017	Fête votive
18 juin 2017	Élections législatives 2 ^{ème} tour 
juin 2017	Exposition Voitures miniatures
24 juin 2017	Festival du conte en Uzège
30 juin 2017	Kermesse de l'école
14 juillet 2017	Fête nationale

***Le Maire et toute l'équipe municipale
vous souhaitent
une excellente année 2017 !***

